DECLARATION DE MADAGASCAR : PAR S.E.M MAX ANDONIRINA FONTAINE,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

SUR LE FONCIER ET LA SECHERESSE

En tant que membre du Groupe Africain, Madagascar soutient les recommandations de la CNULCD issues des décisions 26/COP.14 et 27/COP.15. Nous encourageons le soutien à la mise en œuvre de politiques et programmes nationaux intégrant les efforts de sécurité alimentaire, les terres, les pêches et les forêts, tout en soulignant qu'il reste des travaux à accomplir pour atteindre les objectifs fixés. Le pays se dit prêt à faciliter des consultations nationales pour renforcer la sécurité foncière dans les initiatives de restauration des terres et réviser les programmes pour atteindre les objectifs de neutralité de la dégradation des terres.

Madagascar dispose de la loi de cadrage 2005/019 qui reconnaît la propriété foncière individuelle et collective en occurrence le titre foncier, le cadastre et le certificat foncier. Tout récemment le Programme National Foncier a été mise en place reprenant toutes les orientations de la gouvernance foncière dans le pays. Par ailleurs, en partenariat avec les entités nationales et internationales concernées, la reconnaissance du droit foncier communautaire est actuellement en cours de finalisation.

Face à une sécheresse exacerbée par les changements climatiques, le pays appelle à :

- une accélération du déblocage des financements pour la mise en œuvre du Plan National Sécheresse. Bien que des financements aient été alloués pour soutenir cette initiative cruciale, les fonds demeurent actuellement immobilisés au niveau du Mécanisme Mondial, retardant ainsi les actions nécessaires pour répondre efficacement à la sécheresse.
- Plus d'investissement dans la recherche pour la biodiversité pour qu'elle ne disparaisse pas avec la sécheresse et la désertification dans les zones touchées par ces fléaux.
- La nécessité de mettre en place un instrument juridiquement contraignant pour rehausser la question de la sécheresse au niveau international ;
- La Sollicitation du Mécanisme Mondial des autres Partenaires Financiers afin d'accélérer des Parties aux fonds disponibles dans le cadre de l'initiative sur la sécheresse leurs permettant d'élaborer rapidement leurs plans nationaux de résilience face à la sécheresse et de mettre en œuvre par la suite.

Exhortant ses partenaires à faciliter l'accès à ces financements, le pays s'engage à renforcer la résilience des communautés et à contribuer aux objectifs de développement durable. Nous soutenons une réponse mondiale coordonnée pour faire face aux défis climatiques, tout en réaffirmant notre engagement à adopter un protocole inclusif et ambitieux pour lutter contre la désertification et pour aboutir à une solution efficace répondant aux défis des Conventions de Rio. Le soutien des mécanismes financiers internationaux reste essentiel pour concrétiser ces objectifs.